LE

DERNIER MOLÉ

DE LA BRANCHE AINÉE

SA FAMILLE

SA SUCCESSION ET SES HÉRITIERS

PAR

M. ALPHONSE ROSEROT

EX-ARCHIVISTE-ADJOINT DU DÉPARTEMENT

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

TROYES

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE DUFOUR-BOUQUOT

Rue Notre-Dame, 41 et 43

—

1887

2524

Q 1109 1309

LE
DERNIER MOLÉ
DE LA BRANCHE AINÉE
SA FAMILLE
SA SUCCESSION ET SES HÉRITIERS

PAR

M. ALPHONSE ROSEROT

EX-ARCHIVISTE-ADJOINT DU DÉPARTEMENT
MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

TROYES
IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE DUFOUR-BOUQUOT
Rue Notre-Dame, 41 et 43

1887

LE DERNIER MOLÉ

DE LA BRANCHE AINÉE

SA FAMILLE

SA SUCCESSION ET SES HÉRITIERS

CDHF
Haut-Rhin

№ 61556

Le nom de Molé a été particulièrement illustré par le chancelier Mathieu Molé, l'un des plus beaux caractères de magistrats et des hommes d'Etat les plus intègres dont s'honore la France. Il appartenait à la branche des Molé de Champlâtreux, issus des Molé de Jusanvigny, qui étaient eux-mêmes une branche cadette. La branche aînée, dont ces derniers descendaient, habitait à Troyes, et semble y avoir pris naissance; c'est du moins dans cette ville qu'on la trouve établie dès le commencement du quinzième siècle, au temps de Guillaume Molé, celui que tous les recueisl généalogiques donnent pour le plus ancien auteur connu de cette famille célèbre [1].

---

[1] On trouve, avant lui, des personnages isolés du nom de Molé.

I. — Les Molé de la branche aînée.

Guillaume Molé, dont les enfants étaient marchands à Troyes, et qui le fut peut-être lui-même, avait épousé Jeanne Léguisé, d'abord mariée à Guyot le Pelé, suivant les généalogies imprimées ; on sait, en effet, qu'elle se fit représenter pour le service du ban et arrière-ban, en 1473, avec ses enfants : « Guyonne *Le Peley*, Guillaume Molé et Jehan Molé, demeurans audit Troyes, marchans payans tailles et impositions, et demourans tous ensemble, faisans un feu. » A cette date elle était déjà veuve de Guillaume Molé, son second mari[1], et elle mourut seulement le 2 septembre 1514[2].

Elle était sœur de l'évêque Jean Léguisé[3], l'un de ceux qui décidèrent les habitants de Troyes à ouvrir les portes de la ville à Charles VII et à Jeanne d'Arc ; les généalogistes disent que Guillaume Molé seconda utilement son beau-frère dans cette circonstance.

La preuve que les enfants de Guillaume Molé étaient marchands se trouve encore dans le procès-verbal de translation des reliques de saint Loup, du 2 juillet 1505, où l'on voit que parmi les notables habitants de Troyes, témoins de cette translation, étaient « Guillelmus Molé et Johannes Tartier, *mercatores*[4].» Le sieur Guillard, en ses généalogies, dit que « les Molé viennent d'un drapier de Troyes ; » mais cette famille entra depuis dans la noblesse.

---

[1] Roserot. *Procès-verbal de convocation du ban et arrière-ban dans le Bailliage de Troyes, en 1473*, nº 41.

[2] Lalore. *Principaux Obituaires du diocèse de Troyes*, p. 50.

[3] Arch. Aube, G. 456. — Grosley (*Œuvres inédites*, II, 164) dit qu'elle était sa nièce.

[4] Camuzat. *Promptuarium*, fol. 154, vº.

Je n'ai pas l'intention de donner la généalogie des Molé ; elle a été publiée dans différents recueils, et principalement dans le Père Anselme [1], que les autres généalogistes se sont contentés de reproduire [2]. M. de Milleville a donné le dernier degré de la branche de Champlâtreux, qui s'est éteinte la dernière [3].

En ce qui concerne les Molé de la branche aînée, leur généalogie a été imprimée pour la première fois en 1667, lors des preuves de noblesse qui furent faites devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, et les généalogistes postérieurs, à commencer par le Père Anselme, le premier en date, n'ont fait que copier la généalogie de 1667. A cette époque la branche aînée était près de s'éteindre ; j'écrirai plus loin cette page encore inconnue de l'histoire des Molé.

Les descendants de Guillaume Molé s'unirent aux principales familles de Troyes, les Dorigny, Hennequin, Marisy, Mauroy, Mesgrigny, etc. Par le mariage de Jean Molé, fils de Guillaume et de Jeanne Léguisé, avec Jeanne de Mesgrigny, la seigneurie de Villy-le-Maréchal entra dans cette branche de la famille Molé ; elle devait y rester jusqu'à son extinction (1731), c'est-à-dire pendant plus de deux cents ans.

Les deux branches cadettes, celles de Jusanvigny et de Champlâtreux, ont fourni principalement des hommes de robe, conseillers et présidents au Parlement de Paris; quant aux Molé de Villy-le-Maréchal, ceux qui nous occupent. ils

---

[1] *Histoire de la Maison de France et des grands Officiers de la Couronne*, VI, 571 et suiv.

[2] La Chenaye des Bois. *Dictionnaire de la Noblesse*, X. — Moréri. *Dictionnaire historique.* — Courcelles. *Hist. des Pairs de France*, VIII.

[3] *Armorial historique de la Noblesse de France*, 162-163. Voir aussi Borel d'Hauterive. *Annuaire de la Noblesse de France*, 1848, 221.

suivirent pour la plupart le sort des armes. Leurs principales seigneuries furent, en outre de Villy-le-Maréchal, celles d'Assenay, de Bierne (commune de Villemereuil), la Côte (commune de Roncenay), Roncenay, Villemereuil (Aube), et Puellemontier (Haute-Marne); cette dernière leur arriva par le mariage de Marguerite Pithou, fille d'Antoine Pithou et de Jeanne de Hault, avec Claude IV Molé.

Molé porte : *de gueules, à deux étoiles d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe ;* ce sont les armes de la branche aînée : on les voit aux verrières de la cathédrale de Troyes, et dans d'autres églises. La branche de Jusanvigny conserva ces armes, mais elle les écartela de Mesgrigny (d'argent, au lion de sable), en souvenir de Jeanne de Mesgrigny, mère de Nicolas Molé, chef de leur branche. Enfin, les Molé de Champlâtreux conservèrent cet écartelé, mais ajoutèrent à leurs armes, en signe de brisure, un chevron d'or.

Grosley[1] dit avoir vu au château de Villemereuil des tapisseries du quinzième siècle, aux armes des Molé, avec la devise : CVIDER DEÇOIT.

Le même auteur rapporte[2] que, vers le milieu du dix-septième siècle, un Molé de la branche aînée forma à Troyes une bibliothèque choisie, dont tous les livres étaient reliés en veau fauve, par le petit Lorrain, relieur de Troyes, avec les armes et le chiffre du propriétaire au dos et sur les plats. « Les bons livres sur lesquels il[3] a exercé son art sont encore aujourd'hui, dit-il, l'ornement de nos bibliothèques : soit attention de sa part, pour le choix du veau, soit qu'il eût un secret pour le préparer, ses relieures ont encore la

---

[1] *Œuvres inédites*, II, 165.

[2] *Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes*, I, 501-502. — *Œuvres inédites*, II, 165-166.

[3] Le petit Lorrain.

fraîcheur et la solidité qu'elles n'ont pas toujours en sortant des mains de nos ouvriers actuels. » Ces observations sont parfaitement exactes, et l'on peut s'en assurer par l'examen des exemplaires qui sont arrivés jusqu'à nous. Ces volumes se rencontrent rarement, et il n'est pas étonnant que l'écusson et le chiffre de leurs reliures aient échappé à M. Joannis Guigard, dans son Armorial du Bibliophile; la Bibliothèque de Troyes en possède plusieurs. J'ai acquis, il y a quelques années, un bel in-folio qui en provenait, et aussi le coin servant à marquer les armes; il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici ce chiffre et ces armoiries.

Cette bibliothèque avait été formée par Claude V Molé, dont nous allons parler [1].

II. — Comment finit la famille Molé.

Pendant cinq générations, suivant un usage très répandu, l'aîné de la famille reçut constamment le même prénom, celui de Claude. Claude V Molé, le dernier qui ait porté ce prénom héréditaire, renouvela, à cent cinquante ans de distance, l'alliance de sa famille avec celle de Mesgrigny, en épousant, en 1644, Simonne de Mesgrigny, fille de Jérôme de Mesgrigny, seigneur de Villebertin et

---

[1] Renseignement fourni par M. Albert Babeau.

autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Marguerite Coiffart. Les recueils généalogiques leur donnent sept enfants, dont six garçons ; même en admettant que plusieurs de ces enfants ont pu mourir jeunes, ou bien entrer en religion, il semble que la branche aînée des Molé n'était pas près de s'éteindre, et pourtant elle touchait à sa fin. J'ai pu vérifier l'existence de quatre fils : Nicolas, Pierre-François, Jean-Jérôme et Eustache. Ils sont morts successivement, dans l'ordre que je viens d'indiquer, sans laisser de postérité, bien que les deux derniers aient été mariés. Ces faits résultent de documents analysés plus loin.

Nicolas, seigneur de Montabert, était lieutenant au régiment de Navarre en 1674[1] ; après cette date, on perd sa trace : il mourut peut-être, comme tant d'autres, dans les guerres du règne de Louis XIV.

Pierre–François, seigneur de Villy-le-Maréchal, capitaine et aide-major au même régiment, en 1674[1], était encore seigneur de Villy en 1696, et demeurait alors dans son château de Villemereuil; on le perd ensuite de vue, mais on sait qu'il eut pour héritier Jean-Jérôme, ci-après.

Jean-Jérôme avait succédé à son frère, dès 1712, dans les seigneuries de Villemereuil, Villy-le-Maréchal et autres, et habitait à cette époque au château de Villemereuil ; il était lieutenant des maréchaux de France en Champagne, et avait épousé en 1701 *Françoise Thomassin*, qui lui survécut. Il mourut sans enfants, en 1727. Par son testament du 27 août 1725, Jean-Jérôme Molé légua tous ses meubles et effets mobiliers à Jean de La Chapelle, seigneur de La Noue, capitaine au régiment de la Marine-Infanterie, mais, par suite de considérations que nous ignorons, M. de La Chapelle, qui se trouvait à Auch lors du décès de son ami,

---

[1] Boutiot. *Procès-verbal de convocation du ban et arrière-ban dans le Bailliage de Troyes, en 1674*, p. 26.

renonça au bénéfice de cette disposition par acte du 19 mai 1727. L'inventaire des meubles et effets dépendant de la succession eut lieu en son château de Villemereuil, et dans ses maisons de Troyes, aux mois de juin et de juillet suivants. Celle de ses maisons qu'il habitait à Troyes, appelée Le Moize, était située à l'angle des rues de Châlons et des Lorgnes ; c'est aujourd'hui l'hôtel des Postes et Télégraphes.

Dès lors il ne restait plus qu'Eustache, dont on va parler.

III. — Eustache Molé, dernier du nom. — Ses héritiers.

Eustache Molé, qui était en 1674 seigneur de Roncenay et lieutenant au même régiment que ses deux frères aînés [1], devint ensuite brigadier des armées du Roi et son lieutenant au gouvernement de Calais. Il hérita des seigneuries de Villy-le-Maréchal, Roncenay et autres qui avaient appartenu à Jean-Jérôme, mais il dut céder Bierne et Villemereuil à sa belle-sœur Françoise Thomassin, pour lui fournir ses reprises et droits résultant de son contrat de mariage, suivant transaction du 19 août 1727. Par le même acte il lui abandonna deux maisons contiguës, sises à Troyes, entre autres celle qu'habitait son frère. Il mourut le 10 janvier 1731, sans avoir eu d'enfants de son mariage avec *Claudine Mollien*, qui lui survécut. L'inventaire, après son décès, eut lieu le 2 octobre de la même année.

Eustache Molé laissa, comme héritiers de ses propres paternels, chacun pour moitié, deux cousins très éloignés, appartenant à deux familles différentes : Nicolas Vestier, marchand et bourgeois de Troyes, et Anne de La Ferté,

---

1 Boutiot. *Procès-verbal*, etc., p. 26.

femme de René Luthier de Saint-Martin, auditeur des comptes à Paris.

Nicolas Vestier descendait en droite ligne de Jacques Vestier le jeune, marchand à Troyes, marié dès 1570 à Claude ou Claudine Molé, fille de Claude II Molé, l'un des ancêtres d'Eustache, et de Jeanne Dorigny, sa *seconde* femme.

Madame de Saint-Martin descendait, par sa grand'mère paternelle Jeanne Le Mairat, de Louis Le Mairat, seigneur de Droupt-Saint-Basle, marié en 1551 à Marie Molé, fille du même Claude II Molé et de Simonne Dorigny, sa *première* femme.

La parenté de ces deux héritiers avec l'un des auteurs d'Eustache Molé remontait donc au milieu du seizième siècle ; et pour la déterminer d'une façon certaine, il fallut dresser des tableaux généalogiques des trois familles, avec pièces probantes à l'appui. J'ai acquis ces tableaux il y a quelques années, et je les donne ci-contre, fondus en un seul, avec l'analyse des pièces justificatives, telle qu'elle fut faite à cette époque. J'y ai joint l'analyse de plusieurs pièces, achetées par moi depuis peu, qui précisent et complètent les renseignements fournis par les tableaux généalogiques.

Les héritiers d'Eustache Molé eurent de la peine à s'entendre, et ils étaient sur le point d'entrer en procès lorsque, le 17 juillet 1732, sur le conseil de M^e^ Pierre Tetel, avocat en parlement à Troyes, ils transigèrent sur la succession et en firent le partage. A cette époque, M^me^ de Saint-Martin se trouvait représentée par Edme-Charles Luthier de Saint-Martin, commissaire des guerres, probablement son fils, à qui elle avait donné ses droits successifs.

On constata que les biens propres du défunt consistaient uniquement en la terre et seigneurie de Villy-le-Maréchal, avec plusieurs fermes, et ses dépendances, entre autres le fief de Roncenay, dont l'utile et les terres avaient été vendus par lui à M. Paillot, conseiller au bailliage de Troyes,

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

Indiquant les héritiers d'Eustache MOLÉ, le dernier de la branche aînée.

I. Claude I MOLÉ
Seigneur de Villemereuil et Villy-le-Maréchal,
marié dès 1521 à Barbe Hennequin, laquelle vivait encore en 1541.

II. Claude II MOLÉ
Seigneur de Villy-le-Maréchal (1542), marié :

1° A Simonne Dorigny
laquelle vivait encore en 1543

2° A Jeanne Dorigny

III. Marie MOLÉ
mariée en 1551 à Louis Le Mairat,
Seigneur de Droupt-Saint-Basle.

III. Claude III MOLÉ
Seigneur de Villy-le-Maréchal (1551),
marié en 1562 à Nicole d'Auxerre.

III. Claude ou Claudine MOLÉ
mariée dès 1570 à Jacques Vestier le jeune,
Marchand à Troyes.
(Vivaient encore tous deux en 1607).

IV. Jeanne LE MAIRAT
mariée en 1577 à Denis de La Ferté

IV. Claude IV MOLÉ
Seigneur de Villy-le-Maréchal (1611), Homme d'armes de la C^ie^ de M. le duc d'Orléans,
marié en 1614 à Marguerite Pithou

IV. Odard I VESTIER
Bourgeois de Troyes,
baptisé à Saint-Jean le 19 Septembre 1576,
marié en 1607 à Catherine Corrard.

V. Edme de LA FERTÉ
Trésorier gén^al^ des Finances en Champagne,
marié en 1641 à Anne Parent.

V. Claude V MOLÉ
Seigneur de Villy-le-Maréchal
marié en 1644 à Simonne de Mesgrigny.

V. Odard II VESTIER
Marchand à Troyes,
marié en 1656 à Catherine Taffignon.

VI. Anne de LA FERTÉ
mariée en 1663
à René Luthier de Saint-Martin
Auditeur des Comptes
Héritière pour moitié d'Eustache MOLÉ.

VI. Pierre-François MOLÉ
Seigneur de Villy-le-Maréchal (1684)
Capitaine au Régim^t^ de Navarre (1674)
demeurant au château de Villemereuil
(1696)

VI. Jean-Jérôme MOLÉ
Seigneur de Villy-le-Maréchal
Lieutenant des Maréchaux de France
demeurant au château de Villemereuil
(1712)
marié en 1701
à Françoise Thomassin
mort en 1727

VI. Eustache MOLÉ
Seigneur de Villy-le-Maréchal (1727)
Brigadier des armées du Roi
et son lieutenant au gouvern^t^ de Calais
marié
à Claudine Mollien
mort sans postérité le 10 janvier 1731
DE CUJUS BONIS

VI. Nicolas VESTIER
Marchand à Troyes,
marié en 1698 à Catherine Comte
Héritier pour moitié d'Eustache MOLÉ.

le fief d'Assenay, la maison et bâtiments appelés le fief du Bochot, y compris cinquante-deux arpents de terres, prés et pâtures, entourés de haies vives, et diverses pièces de terres, prés, bois, vignes, etc.; le tout d'une contenance de 420 arpents 15 cordes, estimé 42.375 livres 10 sols.

On partagea par portions égales les censives, rentes seigneuriales et droits de mouvance de Villy et du fief de Roncenay, mais M. Vestier céda sa part à M. de Saint-Martin. Les fermes furent réparties, sauf soultes, entre les deux copartageants.

Les biens attribués à Nicolas Vestier, et conservés par lui, passèrent dans la suite, par alliance, à la famille Lévesque; il mourut en 1735, laissant deux fils qui n'eurent pas de postérité : 1. Louis Vestier, soldat au régiment Royal-Artillerie, mort en 1740, sans alliance; 2. Nicolas Vestier, curé des Grands-Essarts (près Sézanne), puis de Sancey-Saint-Julien (près Troyes); 3. et une fille : Marie-Catherine-Cécile Vestier, femme de M. Lévesque, dont on va parler.

Le partage de la succession Molé, malgré la transaction de 1732, donna encore lieu à des difficultés : en 1739, les trois enfants Vestier adressèrent une requête à M. le lieutenant-général au bailliage de Troyes, pour obtenir réparation d'un préjudice de 3,000 livres qu'ils prétendaient avoir été fait à leur père, dans l'acte de 1732. L'insuffisance des documents ne nous permet pas d'en connaître le résultat. Quoi qu'il en soit, après le décès de ses deux frères, M^lle^ Vestier se trouva être la seule héritière des biens qui avaient appartenu à sa famille, et, par suite, elle hérita de ceux que son père avait recueillis dans la succession d'Eustache Molé. Elle avait épousé en 1755 *Charles Lévesque*, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, puis garde-du-corps du Roi, veuf en premières noces de Catherine du Chesne, dame de Couvrot; elle-même était déjà veuve en 1778, et mourut à Torvilliers le 4 vendémiaire an III (25 septembre 1793). Par acte du 9 décembre 1780, nous la

voyons donner à bail une ferme sise à Villy-le-Maréchal, qui provenait de la famille Molé.

La famille Lévesque existe encore. M. et Mme Lévesque-Vestier eurent pour enfant Augustin-Louis Lévesque, seigneur de Torvilliers, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de dragons, officier chez le Roi, marié en 1782 à Louise-Constance Navarre, fille de Louis Navarre, avocat en parlement à Brienne-le-Château, et d'Antoinette Le Clerc, morte le 28 mars 1845. Ils eurent pour fils François Lévesque, connu sous le nom de Lévesque de Thurigny, marié en 1809 à Julie-Claudine-Marie-Sophie Le Muet de Thurigny, fille de Jules-César Le Muet de Thurigny et d'Anne-Louise-Rosalie du Bourg; par suite de cette alliance, l'ancienne terre seigneuriale de Blives, provenant des du Bourg, entra dans la famille Lévesque, qui en releva le nom : par décret du 8 février 1854, M. Pierre-Edouard Lévesque, officier de cavalerie, fils de M. Lévesque de Thurigny, susnommé, a été autorisé, pour lui et pour son fils François-Edouard, à s'appeler désormais Lévesque de Blives.

Les biens attribués à M. de Saint-Martin passèrent, par alliance, dans la famille de La Michodière, par le mariage d'Anne-Catherine Luthier de Saint-Martin avec Jean-Baptiste-François de La Michodière, comte d'Hauteville, intendant à Lyon et à Rouen, et depuis prévôt des marchands de Paris ; il fit percer les rues de La Michodière et d'Hauteville qui portent encore son nom. Alexandre-Michel de la Michodière, leur fils, marié en 1768 à Louise-Madeleine d'Aulnay de Romaine, fille d'Armand-Jean-François d'Aulnay, chevalier, seigneur de Romaine, Morembert, etc. (Aube), et Frampas (Haute-Marne), et de Marie-Elisabeth de Bérey[1], fut, comme son père, seigneur d'Assenay, Roncenay et Villy-le-Maréchal[2].

---

[1] Papiers de la famille d'Aulnay (Archives de l'auteur).

[2] Arch. Aube, G. 1662. — Boutiot, *La noblesse du bailliage de Troyes aux Etats-Généraux de 1789*, p. 25.

CDHF
Haut-Rhin

I. — FAMILLE MOLÉ.

§ 1. Documents analysés par l'auteur des tableaux généalogiques.

I et II. — Il est prouvé que Claude Molé, deuxième du nom, est sorti de Claude Molé, escuyer, seigneur de Villy-le-Mareschal, par les foy et hommages du 15 février 1542, signé Cochot et Bareton, nottaires à Troyes, rendue à Pierre d'Aumont, seigneur de Chappes, pour la terre et seigneurie de Villy-le-Mareschal, par Claude Molé, escuyer, seigneur de Villy, fils aisné de feu noble homme Claude Molé, seigneur dudit Villy; et il se voit que ledit Claude Molé deuxième a eu deux femmes, Simonne Dorigny et Jeanne Dorigny, à la carte généalogique des Molé, art. 4e, colonne 2e, et par un partage fait en la prévosté de Troyes, le 1er juillet 1553, fait des biens dudit Claude Molé deuxième, entre les huit enfants de ses deux licts, l'un de Simonnette Dorigny, et l'autre avec Jeanne Dorigny, ce qui prouve ses deux mariages.

III. — Il se prouve que Claude Molé, troisième du nom, est sorti de Claude Molé deuxième, escuyer, seigneur de Villy-le-Mareschal, par un acte de foy et hommage, en parchemin, du mois de novembre 1551, donné au sieur marquis d'Isle par Claude Molé, troisième du nom, où il est dit fils de Claude Molé; comme aussi par un partage fait noblement en 1553, signé Morel; et le mariage dudit Claude Molé troisième, avec Nicolle d'Auxerre, se voit par son contract de mariage en 1562, et par un aveu et dénombrement du 9e may 1573, signé Hugot et Pucelle, nottaires à Troyes, rendu à messire Jean d'Aumont, chevalier de l'ordre du Roy, pour la terre et seigneurie de Villy-le-Mareschal, par dame Nicolle d'Auxerre, veuve de feu noble

homme Claude Molé, escuyer, seigneur de Villy, comme douairière, et ayant la garde noble de ses enfans.

IV. — Il paroist que Claude Molé quatrième est fils de Claude Molé troisième, escuyer, seigneur de Villy-le-Mareschal, par un acte d'émancipation de 1590, en parchemin, de Claude Molé, escuyer, par lequel il est dit fils de Claude Moslé, seigneur de Villy, et de damoiselle Nicolle d'Auxerre, et en outre par un aveu et dénombrement du 27 may 1611, signé Rogier et Paysant, nottaires à Troyes, par lequel il est dit fils de Claude Molé; et enfin est prouvé que ledit Claude Molé quatrième a épousé damoiselle Margueritte Pithou, par son contract de mariage du 6 septembre 1614, signé Bourgeois.

V. — L'on voit que Claude Molé, cinquième du nom, est fils de Claude Moslé quatrième et de Margueritte Pithou, par un aveu et dénombrement du 20 juillet 1625, signé Lévesque et Pithois, nottaires au baillage d'Isle, rendu à messire Antoine de Rochebaron d'Aumont, pour la terre et seigneurie de Villy, par damoiselle Margueritte Pithou, veuve de Claude Moslé, escuyer, seigneur de Villy-le-Mareschal, en son nom et comme ayant la garde noble de Claude Moslé, son fils unique; et que ledit Claude Moslé cinquième a épousé damoiselle Simonne de Mesgrigny, par son contract de mariage du 27 avril 1644, signé Bourgeois.

VI. — L'on voit que le dit Claude Molé cinquième a eu entre autres enfans Jean-Jérosme et Eustache Moslé, par un acte de création de tutelle, du 6 juillet 1660, signé Creney, à Claude, Pierre-François, Louis, Nicolas, Jean-Jérosme, Eustache et Simon Molé, enfans mineurs de feu messire Claude Molé, seigneur de Villy-le-Mareschal, et de dame Simonne de Mesgrigny.

§ 2. Documents complémentaires.

I. — 1521 (ou 1522), 5 avril. — Acquisition d'une maison et terres en dépendant, appelée le Courtil-Murot, sise à Villy-le-Maréchal, par Claude Molé et Barbe Hennequin, sa femme, « seigneur et dame dudit Villy et de Villemereul. »

1541, 12 novembre. — Acquisition d'une pièce de terre sise à Villy-le-Maréchal, par Barbe Hennequin, veuve de noble homme Claude Molé.

1543, 31 août. — Baptême d'Oudard, fils de noble homme Claude Molé et de Simonne Dorigny ; parrains, Oudard Hennequin, évêque de Troyes, et M. Jean de Brion, seigneur de « Changi ;» marraine, Madeleine Menisson. (Reg. bapt. de Saint-Jean de Troyes).

IV. — 1624, 9 février. — Acquisition de pièces de terre à Villy-le-Maréchal, par Marguerite Pithou, *veuve* de Claude Molé.

1628, 29 février. — Acquisition semblable, faite par ladite Marguerite Pithou, veuve dudit Claude Molé, « homme d'armes de la compagnie de Monsieur, frère unique du Roy.»

V. — 1644, 27 avril. — Contrat de mariage passé devant Laurent Tartel et Remy Barat, notaires royaux et domaniaux héréditaires des bailliage, siège présidial et prévôté de Troyes, entre messire Claude Molé, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal, Roncenay, La Côte, Montabert, Villemoiron, et Puellemontier en partie, demeurant à Troyes, d'une part; messire Jérôme de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Villebertin et Moussey, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, demeurant aussi à Troyes, et dame Marguerite Coiffart, sa femme, stipulant pour demoiselle Simonne de Mesgrigny, leur fille,

En présence des parents et amis ci-après :

Jeanne de Hault, veuve d'Antoine Pithou, écuyer, seigneur de Luyères et Assencières, *aïeule* du futur ; Marguerite de Hault, veuve de Pierre de Beurville, écuyer, seigneur dudit lieu; Louise Pithou, femme d'André Briçonnet, chevalier, seigneur du Mesnil et de la Chaussée; Nicolas Clerget, premier élu en l'élection de Troyes ; Simonne Clerget, veuve de Nicolas Vestier, *oncles* et *tantes*. Marie du Vouldy, femme de Louis de Beurville, chevalier, seigneur dudit lieu et de Puellemontier en partie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Jean-Baptiste Dorigny, écuyer, seigneur de Fouchères et de Rosson, secrétaire de la feue reine Louise, douairière de France, et Marie de Beurville, sa femme ; Joachim de Nevelet, écuyer, seigneur de Russeau, Doche et Monceaux, trésorier-général des Finances en Champagne; Pierre d'Avanne, seigneur de Villiers et de Villevoque ; Claude Vestier, doyen de l'église de Troyes et grand-vicaire de « monsieur l'Evesque dudict Troyes; » Nicolas et Odard Vestier, frères, chanoines de ladite église; Claude Angenoust, écuyer, seigneur d'Onjon, trésorier et payeur de la cavalerie légère de France, tous *cousins germains* et *issus de germains* dudit sieur Molé.

Nicolas de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Cornillon et Marcilly en partie, guidon d'une compagnie de deux cents hommes d'armes des Ordonnances du Roi, sous le titre de la Reine, *frère* de ladite demoiselle Simonne de Mesgrigny ; Pierre le Noble, conseiller d'Etat et premier président au présidial de Troyes, son *oncle* à cause de Simonne de Mesgrigny, sa femme ; Marguerite d'Aloigny, femme de Louis Largentier, chevalier, baron de Chappelaines, bailly de Troyes ; Charles Largentier, abbé de l'Absie, seigneur de Chamoy ; Eustache Le Noble, seigneur de Belley, lieutenant-général aux bailliage et présidial de Troyes ; Pierre de Couin, écuyer, seigneur de Souleaux; Louis d'Alevant, écuyer, sieur de Moilly; Louis de La

Ferté, procureur du roi en toutes les juridictions royales de la ville et faubourgs de Troyes; Jean de La Ferté, écuyer, seigneur du Plessis et de La Borde, tous *cousins germains* et *issus de germains* de ladite demoiselle Simonne de Mesgrigny.

V. 1. — 1684, 2 février. — Acquisition sous seing privé, par Pierre-François Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal, d'une pièce de terre au finage de Roncenay.

1696, 14 avril. — Acquisition par Pierre-François Molé, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal, Villemereuil et autres lieux, demeurant en son château de Villemereuil, d'une maison, avec grange et écurie, sise à Villy-le-Maréchal.

VI. 2. — 1712, 17 avril. — Acquisition sous seings privés, par Jean-Jérôme Molé, seigneur de Villemereuil, Villy-le-Maréchal, Roncenay et autres lieux, demeurant en son château de Villemereuil, d'une pièce de terre au finage de Roncenay.

VI. 3. — 1727, 19 août. — Transaction sous seings privés, intervenue entre Eustache Molé, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal, Montabert, Roncenay et autres lieux, brigadier des armées du Roi, commandant au gouvernement de Calais, seul et unique héritier de Jean-Jérôme Molé, son frère, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal, Villemereuil, Bierne, Montabert et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France en Champagne, et Françoise de Thomassin, veuve dudit sieur Jean-Jérôme Molé, demeurant ordinairement à Troyes, « de présent à Paris, logée en la maison de M. l'abbé Thomassin, son frère, procureur de Saint-Nicolas, du Louvre, paroisse de Saint-Germain-en-l'Auxerrois,» concernant l'exercice des reprises stipulées au profit de ladite dame dans le contrat de mariage passé entre elle et le défunt, le 31 août 1701, devant Geoffroy, notaire à Paris;

Ladite transaction faite avec le concours et avis de M. Mottet, seigneur de Torvilliers, procureur du roi au bailliage de Troyes, exécuteur testamentaire.

Parmi les actes antérieurs qui sont rappelés, on remarque le legs universel de ses biens meubles et effets mobiliers, fait par ledit défunt Jean-Jérôme Molé à Jean de la Chapelle, seigneur de La Noue, capitaine au régiment de la Marine-Infanterie, suivant testament du 27 août 1725, et la renonciation à ce legs faite par M. de la Chapelle le 19 mai 1727.

Le total des reprises et droits a été fixé à 104,280 livres.

Françoise de Thomassin a eu notamment : la terre et seigneurie de Villemereuil (dont une petite partie, aliénée du domaine du Roi, était sujette à rachat), avec le droit d'usage dans la forêt d'Aumont, y attaché ; celle de Bierne; deux maisons contiguës, sises à Troyes, rues de Châlons et des Lorgnes, l'une appelée anciennement « Le Moize, où ledit deffunt sieur Molé faisoit sa résidence à Troyes, tenant d'un bout sur ladite rue de Châlons, d'autre à une cour commune faisant partye de ladite maison, d'une part à la rue du Domino et d'autre à la maison ci-après,» et l'autre maison, acquise par le défunt le 26 octobre 1715, tenant d'une part à la première, d'autre à une grande maison appelée communément le Grand-Bureau, et encore d'autre part à la première maison, « avec les droits de passage et cour commune, tels et ainsy que ledit sieur Molé et ses autheurs en ont jouy ou deub jouir.»

A la suite est la ratification de cette transaction, donnée le 23 août 1727 par Claudine Mollien, femme d'Eustache Molé.

II. — FAMILLES LE MAIRAT ET DE LA FERTÉ.

Documents analysés
par l'auteur des tableaux généalogiques.

III. — Il est prouvé que Marie Molé est fille de Claude Moslé et sœur de Claudine Molé : 1° par le partage du 1er juillet 1553, où elle a partagé les biens de Claude avec ses frères et sœurs y dénommés; 2° par l'article 4e, colonne 2e, de la carte généalogique, où il est dit que Claude Molé a eu pour enfans, entre autres, Marie Molé, femme de Louis le Mairat, seigneur de Droup ; et que ladite Marie Molé a épousé Louis le Mairat, par son contract de mariage du 15 janvier 1551.

IV. — Il est prouvé que Jeanne le Mairat est fille de Louis le Mairat et de Marie Molé, par la grosse de son contract de mariage passé devant Bruché, Nicolle, Pucelle et Huguant, nottaires, du 15 may 1577, où appert que Denis de La Ferté a épousé Jeanne le Mairat, fille de Louis le Mairat et de Marie Moslé.

V. — Il est prouvé que du mariage de Jeanne le Mairat avec Denis de La Ferté est issu Edme de La Ferté, et qu'il a épousé Anne Parent, par le contract de mariage dudit Edme de La Ferté avec Anne Parent, reçu par Charles Le Riche et Michel Provins, nottaires au Chastelet de Paris, le 27 janvier 1641, où il est dit que ledit Edme de La Ferté est fils de Denis de La Ferté et de Jeanne le Mairat.

VI. — Il est prouvé que du mariage d'Edme de La Ferté et Anne Parent est issue Anne de La Ferté, et qu'elle a épousé René Luthier de Saint-Martin, par le contract de mariage du 9 avril 1663, reçu par Jacques Chastel et son

confrère, nottaires à Troyes, en grosse, par lequel appert que M. René Luthier de Saint-Martin a épousé Anne de La Ferté, fille de M. Edme de La Ferté et de Anne Parent, ses père et mère.

III. — FAMILLE VESTIER.

§ 1. Documents analysés par l'auteur des tableaux généalogiques.

III. — Il est prouvé que du second mariage de Claude Molé avec Jeanne Dorigny sont issus plusieurs enfans, entre autres demoiselle Claudine Molé, fille, par un partage fait en la prévosté de Troyes le 1er juillet 1553, dans lequel est échu, entre les huit enfans des deux lits, le premier lot à Claudine Moslé, fille, dans la succession de Claude Moslé, son père ; et qu'elle a épousé Jacques Vestier, par le contract de mariage d'Odard Vestier, leur fils, estant en grosse, reçu par Colinet, nottaire à Troyes, le 21 février 1607, par lequel Jacques Vestier et Claudine Molé, père et mère d'Odard Vestier, stipulent les conventions matrimoniales d'Odard Vestier, leur fils, avec Catherine Corrard.

L'on prouve que Claude Vestier, doyen de l'église de Troyes, est frère d'Odard Vestier, premier du nom, par son testament du 14 avril 1651, où il qualifie ledit Odard de frère ; et aussi qu'il est oncle d'Odard Vestier, deuxième, dans le susdit comte que rend M. Claude Camusat audit Odard Vestier, dans sa majorité, le 13 juin 1650.

Il paroist que Nicolas Vestier est fils de Jacques Vestier et Claudine Molé, et qu'il a épousé Simonne Clerget, par une copie en forme de l'hipotèque passée le 16 janvier 1626 à M.M. de Saint-Etienne de Troyes pour une maison à Troyes, en l'étude de Coulon, notaire royal audit Troyes.

L'on voit que Simonne Vestier est fille de Nicolas Ves-

tier et Simonne Clerget, et qu'elle a épousé Bernard Garnier, par un contract d'acquisition passé devant Porcherat, nottaire à Troyes, le 25 avril 1667.

Pour prouver la descendance d'Odard Vestier-Corrard, sorti de Jacques Vestier et Claudine Molé, cecy se voit par l'extrait baptistaire dudit Odard Vestier, du 7 décembre 1579, tiré des registres de Saint-Jean de Troyes, et encore fortifié par le contrat de mariage d'Odard Vestier, leur fils, estant en grosse, reçu par Collinet, nottaire à Troyes, le 21 février 1607, par lequel Jacques Vestier et Claudine Molé, père et mère d'Odard Vestier, stipullent les conventions matrimonialles d'Odard Vestier, leur fils, avec Catherine Corrard.

V. — Il paroist que Claude Vestier, deuxième du nom, chanoine de la cathédrale de Troyes, est frère dudit Odard Vestier deuxième, par la susdite décharge de Claude Camusat du 13 juin 1650, pardevant Lévesque et Gombault, nottaires, et encore par l'état et partage des biens de deffuncte Catherine Corrard, veufve de feu Odard Vestier, leur père et mère, faicts pardevant Barat et Morange, nottaires audit Troyes, le 15 may 1663, dans lesquels actes ledit Claude Vestier qualifie de son frère ledit Odard Vestier.

L'on voit que Jacques Vestier, substitut de M. le Procureur-général à Paris, est frère d'Odard deuxième et dudit Claude Vestier deuxième, parce qu'il est dit à la page 4e et 27e dans le comte d'Adam Millet, collationné à l'originalle, le 14 mars 1663, par Bourgeois et Morange, nottaires à Troyes, que ledit deffunct Jacques Vestier étoit fils de ladicte deffuncte Catherine Corrard, veufve de feu Odard Vestier, ses père et mère, et qu'en cette qualité il fist assembler ses parents pour avoir leur consentement de toucher par les mains de Jean Corrard et Jean Lombard, ses curateurs, la somme de cinq mille livres sur et tant moins des deniers clairs qu'ils avoient, à elle appartenante, de laquelle

somme Me Claude Vestier, doyen de l'église dudit Troyes, s'est établi caution ; et surabondamment, par le testament dudit Vestier, doyen, lequel a été délivré le 3e mars 1653, par Noel, greffier des insinuations au baillage de Troyes.

Pour prouver que damoiselle Catherine Lombart est fille d'Odard Vestier premier, cela se voit par le susdit testament dudit Claude Vestier, doyen, lequel laisse aux enfans de Catherine Vestier, sa niepce, en son vivant femme de de Sébastien Lombart, la sixième partie de 4.000 livres qu'il donne à partager aux enfans et petits enfans de feu Odard Vestier, son frère, et sa veufve.

Il paroist encore par ledit inventaire de feu Odard Vestier premier, son père, et d'abondant par son contract de mariage du 5 avril 1630, pardevant Bourgeois et Paysant, nottaires royaux audit Troyes ; et que laditte Vestier a laissé deux filles, appellées Simonne et Barbe, qui ont épousé les deux frères, Jean et Nicolas Hérault, cela se voit par une descharge donnée par lesdits Héraults, à cause de leurs femmes, pardevant Barat et Brissart, nottaires audit Troyes, le 8 mars 1664, à damoiselle Marie Vestier, veufve d'Adam Millet, curateur, des titres et papiers de la succession de deffuncte Catherine Corrard, vivante veufve de feu Odard Vestier, leur ayeulle; et d'abondant, par les susdits partages faits pardevant Barat, nottaire,le 15 may 1663, que lesdits Héraults et leurs femmes, représentants deffuncte Catherine Vestier, leur mère, ont fait [partage] des biens mobiliaires de feu laditte Corrard, leur ayeulle.

Il paroist que Hiérosme Vestier est frère dudit Odard deuxième et de Louis Vestier, par le susdit traité fait pardevant Barat, nottaire, le 1er décembre 1662, entre lesdits Louis et Odard Vestier, d'une part, et Adam Millet, leur curateur, d'autre part, par lequel ils s'obligent de donner audit Hiérosme, absent depuis 22 ans sans donner de ses nouvelles, la part qui doit luy revenir dans la succession de feu Catherine Corrard, leur mère, au cas qu'il retourne au païs,

L'on voit que Jean Borthon a épousé Anne Vestier, sœur dudit Odard deuxième, par l'inventaire de feu Odard Vestier premier, son père, fait le 10 mars 1631, pardevant Tartel et Lévesque, nottaires audit Troyes, et qu'il a laissé un fils appellé Claude Borthon, par un conte (à la 1re page), lequel la veuve Jean Lombart rend audit Claude Borthon, fils de Jean Borthon, à cause de sa mère, des biens qu'elle a géré comme curateur de la succession de deffuncte Catherine Corrard, veufve de feu Odard Vestier, ses ayeuls, ledit comte arrêté le 30 may 1663, pardevant Bourgeois et Morange, nottaires audit Troyes, et d'abondant, par les susdits partages, faits pardevant les susdits Barat et Morange, nottaires, le 15 may 1663, que ledit Claude Borthon, comme représentant de deffuncte Anne Vestier, sa mère, a fait avec ses cohéritiers, des biens mobiliaires de feu laditte Catherine Corrard, son ayeulle.

L'on voit que Louis Vestier est fils dudit Odard premier, par le comte que M. Claude Camusat, prêtre et conseiller en l'échevinage dudit Troyes, lui rend comme estant majeur de 25 ans, des biens qu'il a maniés et reçus comme tuteur de la snccession de feu Odard Vestier, son père, lequel comte a été arrêté pardevant Lévesque et Gombault, nottaires à Troyes, le 18 décembre 1648. On prouve qu'il a épousé Simonne Fabry, par le comte que M. Huez, marchand, rend audit Louis Vestier et Simonne Fabry, sa femme, du maniment que ledit sieur Huez a eu du bien appartenant à ladite Simonne Fabry, comme son curateur, procédant des successions de ses père et mère, lequel comte a été arrêté pardevant Bourgeois et Morange, nottaires, le 4 juillet 1660, et d'abondant, par son contract de mariage passé devant Barat et Brissart, nottaires, le 19 janvier 1655, et enfin, il paroist qu'il a eu pour fils Claude Vestier de Saint-Liébault, maréchal-des-logis de la Reine, mort à l'armée, par un partage passé pardevant le sieur Lanier, nottaire au baillage de Soublaine, le 22 octobre 1682, que

ledit Claude, gendarme de la Reine, a fait avec ses cohéritiers, des successions de deffunt Nicolas Fabry, et damoiselle Marie Domino, vivant père et mère de damoiselle deffuncte Simonne Fabry, vivante femme dudit Louis Vestier, bourgeois audit Troyes, ses père et mère.

Pour prouver la descendance d'Odard Vestier-Taffignon, sorty dudit Odard Vestier et de Catherine Corrard, cecy paroist : 1° par l'extrait baptistaire de l'église Saint-Jean de Troyes, dudit Odard Vestier, fils de Odard, du 15 may 1625. En second lieu est prouvé par l'inventaire fait après le décez dudit Odard premier du nom, le 10 mars 1631, en la prévôté de Troyes, pardevant Tartel et Lévesque, nottaires royaux audit Troyes, où il paroist que ladite Catherine Corrard, veuve dudit Odard premier du nom, y a comparu. En troisième lieu, est prouvé par une quittance et décharge authentique que donne pardevant Lévesque et Gombault, nottaires audit Troyes, le 13 juin 1650, ledit Odard Vestier, majeur de 25 ans, à M. Claude Camusat, prêtre, conseiller en l'échevinage dudit Troyes, et M. Baptiste Vestier, marchand audit Troyes, pour une dixième partie des biens qu'ils ont géré et manié, comme ses tuteurs, de la succession de deffunt Odard Vestier, son père; et enfin est prouvé d'abondant par un traitté qu'a fait ledit Odard Vestier deuxième avec Adam Millet, curateur, pardevant Barat et Brissart, nottaires audit Troyes, le 1er décembre 1662, au sujet du comte que ledit Adam Millet devoit lui rendre, avec ses cohéritiers, des biens de la succession de deffunte Catherine Corrard, sa mère.

La preuve que ledit Odard Vestier a épousé Catherine Taffignon, en premières noces, se tire : 1° de son extrait de mariage, de l'église de Saint-Jean de Troyes, du 22 février 1656; 2° de l'acte reçu par Picard, nottaire audit Troyes, le 9 novembre 1658, en grosse et forme, par lequel Odard Vestier et Catherine Taffignon se font don mutuel de tous leurs biens, au cas qu'il n'y ait point d'enfans de leurs ma-

riages, et 3° par l'inventaire fait après le décez dudit Odard Vestier deuxième du nom, le 14 octobre 1697, pardevant Langlois et Jaillant, nottaires audit Troyes.

VI. — Pour prouver la descendance de Nicolas Vestier, premier du nom, fils de Odard Vestier deuxième et de Catherine Taffignon, cela se voit par l'extrait baptistaire dudit Nicolas Vestier, du 21 janvier 1672, et par l'inventaire susdit où ledit Nicolas Vestier, fils dudit feu Odard, son père, et de deffuncte Catherine Taffignon, sa mère, leur seul et unique héritier, y est comparu avec Nicolle Langlois, seconde femme dudit Odard Vestier, à cause de la communauté qui estoit entre elle et ledit Odard Vestier, son mary, ledit acte signé Langlois et Jaillant, en bonne forme ; et ce qui est encore prouvé surabondamment par son contract de mariage, du 29 may 1698, pardevant lesdits Jaillant et Langlois, nottaires, que ledit Nicolas Vestier est fils de Odard Vestier et de Catherine Taffignon, et qu'il a épousé Catherine Comte.

Il est prouvé que de Nicolas Vestier et Catherine Conte est issus, entre autres enfans, autre Nicolas Vestier, par l'extrait baptistaire de l'église de Saint-Jean de Troyes, dudit Nicolas Vestier, fils de Nicolas, du 24 mars 1700, délivré par le sieur Anthony, vicaire de Saint-Jean, le 8 avril 1718.

§ 2. Documents complémentaires.

1570, 19 septembre. — « Extrait d'un des registres baptistaires de l'église paroissiale de Saint-Jean de Troyes, pour l'année mil cinq cent soixante et dix :

Du dix-neuf septembre 1570.

Odard, fils de Jacques Vestier, le jeune, et de dame Claude Molé, sa femme, ses père et mère, a esté baptisé le dix-neuf septembre mil cinq cent soixante et dix.

CDHF Haut-Rhin

Les parrains, noble homme Odard Dorigny, Louis Le Mérat; marrinne damoiselle Oudette Hennequin, femme de Germain le Serger.

Je soubsigné, prêtre, vicaire de Saint-Jean-au-Marché de Troyes, certifie le susdit extrait véritable et en tout conforme à son original. A Troyes, ce 16e feurier 1731.

MASSEYRE.»

1574, 9 mai.— Dispense, pour cause de parenté au quatrième degré, signifiée au curé de Saint-Jean de Troyes par Bernard Louot (?), licencié en droit canon, archidiacre de Sézanne et vicaire-général de l'évêque de Troyes, concernant le mariage de Nicolas, fils de Jacques Dorigny, avec Catherine, fille de Jacques Vestier.

1607, 21 février. — Contrat de mariage entre Odard Vestier, fils de noble homme Jacques Vestier, bourgeois de Troyes, et de demoiselle Claude Molé, sa femme, et Catherine Corrard, fille de noble homme Jacques Corrard, bourgeois de Troyes, et de Catherine Paillot, passé devant Louis Rogier et Claude Paysant, notaires à Troyes, en présence de: noble et discrète personne maître Claude Vestier, doyen de l'église de Troyes, honorables hommes François Laurent, Jean Vestier, Nicolas Vestier, Jean Nivelle le jeune, Gabriel Gaulard, tous marchands et bourgeois de Troyes, parents des futurs.

Copie sur papier, non signée.

IV. — SUCCESSION D'EUSTACHE MOLÉ.

1732, 19 juillet. — Transaction sur la succession d'Eustache Molé, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal et autres lieux, brigadier des armées du Roi et commandant pour Sa Majesté au gouvernement de Calais, chevalier de

l'ordre militaire de Saint-Louis, passée pardevant Jean-Claude Serqueil et François Cligny, notaires royaux à Troyes, entre : Edme-Charles Luthier, chevalier, seigneur de Saint-Martin, commissaire ordonnateur des guerres à Lille en Flandre, donataire entre vifs d'Anne de La Ferté, sa mère, veuve de René Luthier, chevalier, seigneur de Saint-Martin, auditeur ordinaire en la chambre des comptes à Paris, par acte du 23 février 1732, ladite dame héritière, sous bénéfice d'inventaire, dudit Eustache Molé, d'une part, et Nicolas Vestier, bourgeois de Troyes, héritier pour moitié, quant aux propres paternels, dudit Molé.

L'inventaire après le décès dudit Eustache Molé, du 2 octobre 1731, a constaté que les biens propres du défunt consistaient uniquement en la terre et seigneurie de Villy-le-Maréchal. On a procédé à l'estimation de ces biens comprenant notamment : les droits de justice haute, moyenne et basse, et autres droits du fief et seigneurie de Villy ; le fief et seigneurie de Roncenay, dont l'utile et les terres avaient été vendus par le défunt à M. Paillot, conseiller au bailliage et siège présidial de Troyes; le fief et seigneurie d'Assenay; la maison et bâtiments appelés le fief du Bochot, avec cinquante-deux arpents de terres, prés et pâtures, entourés de haies vives, tenant d'une part aux Chartreux, d'autre à la Pâture, d'un bout à la voie Grurie et d'autre à plusieurs ; le gagnage et ferme de Villy, comprenant la maison seigneuriale et bâtiments en dépendant, avec colombier, le tout estimé 42.375 liv. 10 sols, et montant à 420 arpents 15 cordes de prés, bois, pâtures, vergers et vignes.

Il a été attribué notamment :

A M. de Saint-Martin, la moitié des censives, rentes seigneuriales foncières et droits de mouvance de Villy et du fief de Roncenay. M. Vestier lui a cédé sa moitié.

1732, 14 septembre. — Quittance donnée par Nicolas Vestier, ci-dessus, à M. de Saint-Martin et à Françoise de

Thomassin, veuve d'Eustache Molé, pour partie des sommes qui lui étaient dues à cause de la cession qu'il avait faite à M. de Saint-Martin.

1735, 6 mai. — Procuration donnée par Louis Vestier, soldat canonnier en garnison à La Fère, à maître Nicolas Vestier, son frère, curé des Grands-Essarts, pour recueillir la succession de feu Nicolas Vestier, marchand à Troyes, leur père.

1737, 8 décembre. — Compte fait double, sous seings-privés, au château de Villemereuil, entre Françoise de Thomassin, veuve de Jean-Jérôme Molé, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal et autres lieux, demeurant ordinairement ment en son château de Villemereuil, et Nicolas Vestier, curé des Grands-Essarts-lès-Sézanne, comme héritier de Nicolas Vestier, son père, et comme se portant fort pour sa mère et ses frère et sœur, de tout ce que Madame Molé avait reçu des fermiers dudit feu Nicolas Vestier, à Villy et Roncenay, depuis le décès du chevalier Eustache Molé, arrivé le 10 janvier 1731, à cause du douaire dû à ladite dame Molé-Thomassin, pour moitié.

A la suite sont deux quittances de Françoise de Thomassin, des 27 septembre 1739 et 8 avril 1742.

Original.

1739, 1er octobre. — Requête adressée à M. le lieutenant-général au bailliage de Troyes, par Nicolas Vestier, curé des Grands-Essarts, Louis Vestier, soldat au régiment Royal-Artillerie, et Marie Vestier, demoiselle émancipée, sous la curatelle de Catherine Comte, sa mère, veuve de Nicolas Vestier, bourgeois de Troyes, tous héritiers dudit défunt Nicolas Vestier, leur père, tendant à obtenir réparation d'un préjudice de 3.000 livres, qui avait été causé au défunt dans le partage, en forme de transaction, des biens d'Eustache Molé, intervenu entre lui et M. de Saint-Martin.

1740, 2 mai. — Quittance du dixième denier, donnée à

Nicolas Vestier, prêtre, curé des Essarts, pour la moitié de la terre de Villy-le-Maréchal à lui échue par le décès de Nicolas Vestier, son père, à qui cette moitié était échue par le décès d'Eustache Molé, en 1731. Les droits pour l'autre moitié avaient été payés le 29 mars 1732, par M. Luthier de Saint-Martin.

1740, 30 décembre. — Extrait des registres de l'hôpital royal et militaire d'Ajaccio, en Corse, duquel il appert que le 23 décembre 1740 est mort et a été inhumé Louis Vestier, dit La Tulipe, fils de Nicolas Vestier et de Catherine Comte, natif de Troyes en Champagne, âgé de trente-huit ans, soldat de Royal-Artillerie.

1755, 3 avril. — Contrat de mariage passé devant Jacques Jacquin et Pierre Moreau, notaires à Troyes, entre Charles Lévesque, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie et commensal de la maison du Roi, veuf de Catherine du Chesne, dame de Couvrot, demeurant à Troyes, et Marie-Catherine-Cécile Vestier, fille majeure de feus Nicolas Vestier, bourgeois de Troyes, et Catherine Comte, demeurant à Sancey-Saint-Julien, chez son frère ci-après nommé, en présence des parents et amis des futurs, savoir :

Du côté du futur, demoiselle Jeanne Oudot, sa mère, veuve d'Augustin Lévesque, greffier en chef de la police de Troyes ; Jeanne Lévesque, sa sœur, femme de Me Louis Jacquin, procureur au bailliage et siège présidial de Troyes; Françoise Lévesque, sa sœur; M. Laurent Rosty, prêtre habitué en l'église Sainte-Madeleine, son cousin-germain, Anne Tenaille, veuve de Bonaventure Lévesque, marchand à Troyes, sa belle-sœur; Jeanne Royer, veuve de Jean Oudot, imprimeur et marchand-libraire; M. Nicolas-Edme-Jean Truelle, bachelier-ès-lois, et Anne Oudot, son épouse; Madeleine Rousselot, femme du sieur Charbonnier, mar-

chand, et demoiselle Nicole Rousselot, cousins et cousines-germains ;

Du côté de la future, Me Nicolas Vestier, son frère, prêtre, curé de Saint-Julien ; Jean Labrun, élu en l'élection de Troyes ; M. Jean-Baptiste-Louis Labrun, premier président aux bailliage et siège présidial de Troyes ; demoiselle Marie Labrun ; Me Louis-Gabriel Doé, chanoine de l'église de Troyes ; Pierre-Jacques Doé, receveur des tailles en l'élection, et demoiselle Gabrielle Doé, sa fille, parents et amis.

1759, 4 juin. — Quittance donnée par Charles Lévesque, écuyer, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et Marie-Catherine-Cécile Vestier, sa femme, demeurant ensemble à Troyes, rue du Bois, près de l'église Saint-Remy, madame Lévesque, seule fille et unique héritière de feu Nicolas Vestier.

A M. de la Michaudière, intendant de Lyon, et à madame la marquise de Varennes, héritiers de M. l'abbé Luthier de Saint-Martin et de mademoiselle Luthier de Saint-Martin, qui étaient eux-mêmes héritiers de Edme-Charles Luthier de Saint-Martin, de mille livres restant dues à la succession de Nicolas Vestier par les héritiers de Saint-Martin, en vertu du partage, sus-énoncé, des biens laissés par Eustache Molé.

1762. — « Mémoire concernant la succession de messire Eustache Molé, fils de Me Claude Molé et de Simonne de Mesgrigny, ses père et mère, marié le 27 avril 1644.

» Claude Molé est décédé le 11 juin 1661 (lisez 1660), et Simonne de Mesgrigny, sa femme, décédée en juin 1673.

. . . . . .

» A Villebertin. ce 19 may 1762.

» De Mesgrigny Villebertin. »

1780, 9 décembre. — Bail d'une ferme sise à Villy-le-Maréchal, fait au profit de Marie-Catherine Vestier, veuve de Charles Lévesque, écuyer, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, devant Brocard, notaire à Troyes.

An III, 5 vendémiaire. — Extrait des registres mortuaires de la municipalité de Torvilliers, contenant la déclaration par Augustin-Louis Lévesque, propriétaire, âgé de trente-six ans, et Louise-Constance Navarre, demeurant ensemble à Montiéramey, que Catherine Vestier, leur mère et belle-mère est décédée la veille audit Torvilliers, où elle demeurait.

Extrait des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.

Tome L. — 1886.

IMPRIMERIE DUFOUR-BOUQUOT

DB

TROYES

284